

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130627-2013_B308-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B308

OBJET : Agriculture et forêt - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri -

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 27 JUIN 2013

Rapporteur : Christian BURLE

Thématique : Agriculture et Forêt

**Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère agricole
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations à caractère agricole pour l'année 2013. Dans ce dossier sont présentées 8 demandes ayant reçu un avis favorable de la commission du Développement Economique du 11 juin 2013 pour un montant total de 31.200 euros.

Exposé des motifs :

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

Les associations qui sollicitent le soutien financier de la CPA doivent répondre aux critères définis par délibération n° 2012-A131 du 12 juillet 2012 (voir annexe 1)

Les fiches de synthèse de l'association sont jointes en annexe, ainsi que les budgets prévisionnels 2013 relatifs à l'organisation de diverses manifestations au cours de l'année 2013.

N° GU	Association	Action et date	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Taux de couverture de la subvention	Conv° Oui/ non
621	UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS TRETISOIS	Salon de la gastronomie en septembre 2013	15.000	35.000	15.000	15.000	42,86 %	Oui *
907	SERVICE DE REMPLACEMENT DES BDR	Remplacement des non salariés agricoles	0	141.528	5.000	1.000	0,71 %	non
958	MAISON DE LA TRANSHUMANCE	Promotion du projet « La Routo »	0	5.000	4.000	2.000	40,00 %	non
989	NOS CAMPAGNES D'ANTAN	7 ^{ème} Fête de la Moisson les 21 et 22 septembre à Fuveau	4.000	31.940	10.000	4.000	12,52 %	non
990	LES CABRETTES	17 ^{ème} Fête de la Chèvre le 7 avril à Rognes	1.200	7.400	1.500	1.200	16,22 %	non
1043	ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DE PERTUIS	Promotion, défense et communication sur la pomme de terre de Pertuis	3.000	4.800	2.500	2.500	52,08 %	non
1102	COMITE DE LA FETE DES VINS DES COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE	29 ^{ème} Fête des Vins des Côteaux d'Aix le 19 mai à Rognes	1.500	14.900	5.000	2.500	16,78 %	non
1142	ASSOCIATION DES VIGNERONS DU TERROIR PERTUISIEN	Dégustation des vins en musique le 21 juin à Pertuis	10.000	9.100	3.000	3.000	32,97 %	non
					TOTAL	31.200 €		

* l'UCAT ayant déjà perçu plus de 150 000 € de subventions en 2013 par la C.P.A., l'attribution de la subvention de 15 000 € fait l'objet d'une décision du Conseil (avec convention d'objectifs).

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 €,

VU la délibération n° 2012-A131 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine agricole,

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 11 juin 2013,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions aux associations à caractère agricole pour l'année 2013 pour les actions décrites dans le tableau susvisé pour un montant global de 16.200 euros (seize mille deux cents euros) ;
- **DONNER** un avis favorable à la subvention de 15 000 € à l'UCAT dans le cadre du salon de la gastronomie, qui sera présentée à la décision du Conseil communautaire ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne 3D-92-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Critères votés lors du conseil communautaire du 24 juin 2010 Délibération 2010-A099	Critères complétés lors du conseil communautaire du 12 juillet 2012 Délibération 2012-A131
1. Caractère agricole	
<ul style="list-style-type: none"> - « les associations doivent avoir un caractère agricole » - « les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles ». 	<ul style="list-style-type: none"> - L'action doit relever de champs d'intervention généraux de l'agriculture du Pays d'Aix (en référence aux principes édictés dans la « Charte agricole du Pays d'Aix ») et permettre la mise en avant d'au moins un des objectifs suivants : > Renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix : <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix - Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix - Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles du Pays d'Aix. > Respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs - Maintenir de manière dynamique les surfaces agricoles à leur niveau actuel - Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement.
2. « Statut » de l'association	
<ul style="list-style-type: none"> - « le siège social de l'association doit se trouver sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix et/ou l'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté ». 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'opération qui fait l'objet de la demande de subvention doit se dérouler sur le territoire de la Communauté ou faire la promotion du territoire du Pays d'Aix.</i> - Si l'événement se déroule sur plusieurs communes, un minimum des 2/3 des communes concernées doivent se situer sur le territoire du Pays d'Aix. - L'association devra justifier au minimum du soutien d'une commune du Pays d'Aix. - L'association doit justifier d'au moins un an d'existence légale.
3. Intérêt communautaire (pour les subventions de fonctionnement)	
/	<ul style="list-style-type: none"> - L'événement proposé doit drainer une activité et des retombées économiques et médiatiques pour le Pays d'Aix. Il doit être vecteur de promotion du territoire. Exemple de critères mesurables favorisant cette promotion (l'association doit répondre à au moins 2 de ces critères): <ul style="list-style-type: none"> > nuitées hôtelières engendrées > consommation dans les commerces et/ou restaurants > consommation de produits locaux > campagne de communication (avec présence du logo de la CPA sur les supports) > manifestations avec présence et/ou participation du public requise.

4. Financement	
<p>- « la subvention de la CPA sera plafonnée à hauteur de 40% du budget prévisionnel, sauf dérogations exceptionnelles ».</p>	<p>- Le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.</p> <p>- Toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés.</p>
5. Reconstitution de la subvention	
<p>- « l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année sur l'autre ».</p>	<p>- Si l'association sollicite plusieurs années de suite la CPA, le montant de la subvention de l'année n+1 ne pourra être supérieur à 15% du montant de l'année n.</p> <p>- Si l'événement a déjà été subventionné les années précédentes par d'autres Directions de la CPA, il ne pourra être accordé aucune aide à l'association.</p> <p>*Rappel : aucune demande ne pourra être examinée en l'absence des rapports d'activités et bilans financiers de l'action de l'année n-1.</p>
6. Communication	
<p>/</p>	<p>- L'association s'engage à apposer systématiquement le logo de la CPA sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de son opération. Le logo de la CPA est téléchargeable sur le site de la Communauté du Pays d'Aix www.agglo-paysdaix.fr</p> <p>- Une validation de principe (vérification du respect de la Charte graphique) sera effectuée par le Service agriculture. Les maquettes devront donc être transmises au Service avant impression des supports pour bon à tirer.</p>
7. Dérogations, exceptions	
<p>/</p>	<p>Le Président de la Communauté du Pays d'Aix se réserve la possibilité de soumettre à l'examen de la Commission « interventions économiques » toute demande de subvention, que l'intérêt du territoire semblera justifier.</p>

DOSSIER N°	2013-621	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	109401	11 juin 2012	27 juin 2013	18 juillet 2013

UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS TRETISOIS			
PRESIDENT	Monsieur José GASET		
SIEGE	TRETS		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1979 a pour but de soutenir l'activité commerciale et artisanale de Trets, de promouvoir l'économie locale à travers l'organisation d'événements ou de manifestations (foires, brocante, repas, tombolas, marchés, braderies, salons....)		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation du « Salon de la Gastronomie » qui se déroulera à Trets en septembre 2013.</p> <p>Ce salon accueillera 12 vignerons et 9 chefs de cuisine dans des stands abrités, où ils cuisineront et feront déguster leurs plats au public.</p> <p>Le nombre de visiteurs attendus est estimé à 3.500 personnes environ.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE DE TRETIS = 5.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	35.000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	15.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	15.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	42,86 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	32.500 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	10.000€	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	30,77 %
OBSERVATIONS	<p>A noter que l'association a également déposé une demande de subvention auprès de trois autres services de la CPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Service Culture pour 235.000 € (Les Nuits de Trets) ▪ Service Commerce et Artisanat pour 15.000 € (Trets en fête) ▪ Service Tourisme pour 11.000 € (Les Médiévales) 		
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	276.402 € (arrêté au 31/10/2012)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

SALON de La Gastronomie

DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en oeuvre prévue	SEPTEMBRE 2013
Lieu(x) de réalisation	CENTRE Ville de Trets
Contenus et objectifs de l'action	Attirer Les clients vers les Commerces
Public(s) ciblé(s)	Touristes et Tretsois
Nombre de participants / exposants	30
Nombre de spectateurs / visiteurs	3500 Personnes
Durée de l'action	1 journée de 11h00 à 22h00
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
 DEPENSES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	29 000	Ressources propres	15 000
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs	5 000	Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs	1 000	Commune (s)	5 000
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	15 000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	35 000	TOTAL PRODUITS :	35 000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Misc à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligations :
 La subvention demandée à la CPA de € représente % du total des produits hors contributions volontaires. Montant demandé / total des produits x 100.

Fait à Trets Cachet de l'Association :
 Le 19/11/12.



**UNION des COMMERCANTS
 et ARTISANS TRETISOIS**
 BP 52
 13530 TRETIS

DOSSIER N°	2013-907	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	119674	11 juin 2013	27 juin 2013	

SERVICE DE REMPLACEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE			
PRESIDENT	Monsieur Arnaud GABRIEL		
SIEGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Créé en 1992, le service de remplacement des Bouches-du-Rhône est une association et un groupement d'employeurs à vocation de remplacement chargé d'organiser et d'assurer le remplacement des non-salariés agricoles du département devant s'absenter de leur exploitation agricole pour les motifs suivants : maternité, paternité, adoption, maladie, accident, décès, congé événement familial, plan handicap, mandat professionnel, mandat syndical, formation.</p> <p>Tous les non-salariés dont l'exploitation est adhérente au service de remplacement peuvent bénéficier d'une aide au remplacement spécifique au motif de l'absence. Cette aide leur permet d'être remplacés sur leur exploitation agricole par un salarié qualifié sans que le coût du remplacement ne représente une charge financière trop importante pour l'exploitation.</p>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>En 2013, l'association sollicite le soutien de la CPA, d'une part pour aider les non-salariés agricoles qui s'investissent dans le développement et la promotion du territoire du Pays d'Aix et d'autre part, pour participer à la viabilité des exploitations agricoles en sécurisant leur fonctionnement durant les absences subies ou choisies des non-salariés.</p> <p>En 2012, l'activité du service de remplacement sur la CPA se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 29 exploitations adhérentes et utilisatrices ▪ 61 CDD ▪ 4810 heures réalisées, soit 686 journées de remplacements répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Congé maternité : 175 jours (3 exploitantes remplacées) ○ Congé paternité : 11 jours (1 exploitant remplacé) ○ Maladie-accident : 123 jours (4 exploitants remplacés) ○ Congé événement familial : 18 jours (6 exploitants remplacés) ○ Formation : 52 jours (12 exploitants remplacés) ○ Mandat professionnel : 216 jours (15 exploitants remplacés) ○ Mandat syndical : 91 jours (4 exploitants remplacés) 		
AUTRES PARTENAIRES	ETAT = 31.500 € CR PACA = 25.737 € CG13 = 20.000 € COMMUNAUTES DE COMMUNES = 5.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	141.528 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	5.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	1.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	0,71 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	72.944 € au30/11/2012	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	0 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	0 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	0 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	304.848 € (arrêté au 30/11/2012)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée du tableau
 L'exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés doit être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	D10/12013
Lieu(x) de réalisation	Département des Bouches du Rhône
Contenus et objectifs de l'action	Remplacement des non-salariés agricoles
Public(s) ciblé(s)	Non salariés agricoles
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
 Budget prévisionnel de l'association pour la manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Membrex Prestations	40688
Prestations de services		Autres produits : Aides au remplacement	3375
Matières et fournitures		Cotisations :	8350
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler) : cedDAR	20760
Entretien		Ministère de l'Agriculture	10740
Assurances		Région (s) : Conseil Régional PACA	25737
Autres Services extérieurs		Département (s) : Conseil Général 13	20000
Honoraires		Commune (s) : Communautés de communes	5000
Publicité	1900	Communauté de Communes	5000
Déplacements, missions		Service Agriculture	1000
Charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler) : FAMEXA	1000
Salaires bruts	88174	Fonds Européens	
Autres charges de personnel	31688	Emplois Aidés (ex CNASRA)	
Autres frais généraux	19758	Autres recettes attendues (à détailler) : FDSEA 13	1000
		JA 13	1000
		Chambre d'Agriculture 13	1000
TOTAL CHARGES	141828	TOTAL PRODUITS	141828

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolet
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Objet :
 Fait à Aix en Provence, le 17/12/2012
 Cachet de l'Association : Service de Remplacement des Bouches du Rhône
 Maison des Agriculteurs
 22, avenue Henri Pontier
 13626 Aix en Provence Cedex 4

DOSSIER N°	2013-958	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	109113	11 juin 2013	27 juin 2013	

MAISON DE LA TRANSHUMANCE			
PRESIDENT	Monsieur René TRAMIER		
SIEGE	SALON-DE-PROVENCE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 1997 a pour but la valorisation des aspects économiques, culturels et environnementaux des métiers d'éleveurs et de bergers transhumants.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la CPA pour la réalisation d'une journée de communication et d'échanges à l'automne 2013 dans un élevage situé sur le territoire de la CPA autour du projet « LA ROUTO » : Création, (en partenariat avec la Maison Régionale de l'Élevage et la Comunità Montana Valle Stura di Demonte), d'un itinéraire transfrontalier de randonnée de plus de 350 km et de valorisation des produits liés au pastoralisme, des métiers de berger et d'éleveur et des patrimoines de la transhumance sur les anciennes drailles reliant la plaine de la Crau aux vallées alpines du Piémont italien sur les traces des troupeaux ovins qui pratiquaient la grande transhumance sur cet itinéraire.</p> <p>Cette manifestation réunira une dizaine de participants et un public estimé à 200 personnes.</p> <p>Les principaux objectifs de ce programme européen sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser les partenariats entre les différents opérateurs (éleveurs, bergers, artisans, restaurateurs, commerçants) dans une logique de filière de proximité ▪ Créer des systèmes de promotion et de commercialisation communs et novateurs, aptes à donner une visibilité forte aux territoires connotés par l'activité pastorale ▪ Valoriser les produits issus de ces élevages, notamment la viande ovine, par des modes de commercialisation et de communication innovants ▪ Développer des activités pilotes complémentaires à l'élevage, notamment dans le domaine de l'agritourisme et de la transformation de la laine ▪ Communiquer efficacement sur les différentes dimensions de cet élevage, qui s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable 		
AUTRES PARTENAIRES	NEANT		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	5.000 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	4.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	2.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	40 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	0 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	0 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	0 %
OBSERVATIONS	Première demande de subvention auprès de la CPA		
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	109.445 € (arrêté au 30/09/2012)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée au collage
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 et l'indiquer les montants demandés à la CPA par secteur, par au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en oeuvre prévue	AUTOMNE 2013
Lieu(x) de réalisation	ELEVAGE OVIN DE LA CPA
Contenus et objectifs de l'action	PROMOTION DU PROJET "LA ROLTO"
Public(s) ciblé(s)	HABITANTS DE LA CPA
Nombre de participants / exposants	10
Nombre de spectateurs / visiteurs	200
Durée de l'action	1 JOURNÉE
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :..... €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
 CHARGES - REVENUS

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	800	Vente	4000
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	400	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	200	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires	900	<u>Communauté du Pays d'Aix</u>	4000
Publicité	1200	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel	1500	Emplois Aidés (ex CRASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	5000	TOTAL PRODUITS :	5000

Contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévoles	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

Objectifs :
 La subvention demandée à la CPA de 4000 € représente 80% du total des produits
 lors contributions volontaires (Montant demandé / total des produits) = 4000 / 5000 = 80%

Fait à... Salon... le 26.../12... Cachet de l'Association :

Maison de la Transhumance
 Domaine du Merle - Route d'Aries
 13300 Salon de Provence
 site: www.transhumance.org e-mail: info@transhumance.org
 Girex 440 640 010 00012

DOSSIER N°	2013-989	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	114176	11 juin 2013	27 juin 2013	

NOS CAMPAGNES D'ANTAN			
PRESIDENT	Monsieur Rémy CORDOBA		
SIEGE	FUVEAU		
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Cette association créée en 2007 a pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Récupérer le matériel et outillage agricole ancien, de le restaurer, le mettre en état de marche ▪ Créer un musée de matériel agricole ancien, ▪ organiser des manifestations pour montrer au public le fonctionnement du matériel et le travail dans nos campagnes dans le passé ▪ Mettre à disposition le matériel restauré pour les expositions dans les différentes manifestations et foires agricoles 		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la « 7^{ème} Fête des Moissons » les 21 et 22 septembre 2013 à Fuveau.</p> <p>Y seront proposées les animations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Grande exposition de matériel ancien et d'outils d'époque de battage, récolte, labour, semis. ▪ Démonstration d'activités rurales et artisanales depuis les années 1920 : tonte des moutons, tissage de la laine, maréchal ferrant, travail du bois, de la pierre, de la corde... ▪ Présentation de la fabrication du pain, du vin, du miel... ▪ Dégustation et vente de nombreux produits du terroir ▪ Présence d'animaux : bœufs, chevaux, ânes, mulets, poneys, rapaces... ▪ Promenades en poney, en calèche, rodéos <p>Cette manifestation accueillera 250 participants et un public estimé à 10.000 personnes</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 8.500 € CG13 = 7.000 € COMMUNE DE FUVEAU = 1.000 € CA + FNSEA = 400 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	31.940 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	10.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	4.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	31,31 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	34.050€
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	4.000€	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	11,75 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	20.946 € (arrêté au 31/12/2012)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en oeuvre prévue	21 et 22 septembre 2013
Lieu(x) de réalisation	20 ch Pellegrin Rives Hautes 13710 Fuveau
Contenus et objectifs de l'action	Animation Agricole de 1900 à nos jours
Public(s) ciblé(s)	Tous publics
Nombre de participants / exposants	250
Nombre de spectateurs / visiteurs	10 000 personnes
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	17 900	Vente	1 500
Prestations de services		Autres produits	390
Matières et fournitures	550	Cotisations	330
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	8 500
Assurances		Département (s)	7 000
Autres Services extérieurs Amenagements	8 500	Communes (s)	1 000
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	10 000
Publicité	890	Organismes spécialisés (à détailler)	
Déplacements, missions	300 C.A. de P.O.S.E.A.	400
Charges de personnel	3 000	Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	800 A.P.O.S.T. ... P.O.V.O.A.	16 20
	 P.R.A.S.	1 200
TOTAL CHARGES :	31 940	TOTAL PRODUITS :	31 940

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mises à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 10.000...€ représente ... 31,30... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Fuveau...
Le 07/10/2013

Cachet de l'Association :



NOS CAMPAGNES D'ANTAN
20, Chemin Pellegrin
13710 FUYEAU

9

DOSSIER N°	2013-990	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	5276	11 juin 2013	27 juin 2013	

LES CABRETTES			
PRESIDENT	Madame Christine GIRARD		
SIEGE	ROGNES		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2003 a pour but de développer et promouvoir les races caprines et les métiers qui s'y rapportent.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la « 17^{ème} Fête de la Chèvre » le 7 avril 2013 à Rognes.</p> <p>Cette année, cette manifestation s'inscrira dans le thème « Transhumance » proposé par Marseille-Provence 2013.</p> <p>Elle précèdera et annoncera le bivouac de la grande transhumance prévu le 25 mai avec la compagnie du Centaure.</p> <p>Elle s'orientera vers les échanges culturels trans-méditerranéens et trans-alpins en proposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un renforcement sur la culture orale avec les contes en provençal, mais aussi avec un élargissement sur la culture du conte oral traditionnel marocain, grâce à l'expérience d'échanges de la compagnie « Lo Terralhet » ▪ La venue d'un éleveur de chèvres italien grâce à la Chambre d'Agriculture ▪ La découverte de nombreuses préparations culinaires italiennes et orientales à base de fromage ou de lait de chèvre ▪ La participation d'un grand chef aixois, Monsieur Sylvestre, de « l'atelier des chefs », qui donnera un cours de cuisine autour des produits fermiers des chevriers <p>De nombreux ateliers et animations gratuits seront par ailleurs proposés au public estimé à 4500 visiteurs.</p> <p>Les exposants, chevriers pour la plupart, échangeront sur leur métier et proposeront leurs produits.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 1.600 € CG13 = 1.200 € COMMUNE DE ROGNES = 500 € CA = 200 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	7.400 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	1.500 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	1.200 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	16,22 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	6.130 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	1.200€	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	19,58 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	4.530 € (arrêté au 10/12/2012)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	DIMANCHE 7 AVRIL 2013
Lieu(x) de réalisation	ROGNES
Contenus et objectifs de l'action	Découverte des races caprines et métiers
Public(s) ciblé(s)	Tout Public
Nombre de participants / exposants	25 membres actifs / 20 membres exposants
Nombre de spectateurs / visiteurs	≈ 4500
Durée de l'action	de 10H00 à 18H00
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes stands	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 50... €)

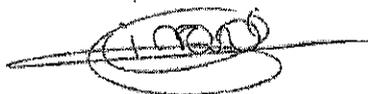
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres apport trésorerie	800
Achats		Vente	30
Prestations de services		Autres produits	800
Matières et fournitures	350	Cotisations	750
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	500	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	PACA 1600
Assurances	150	Département (s)	CG13 1200
Autres Services extérieurs		Communes (s)	ROGNES 500
Honoraires	4000	Communauté de Pays d'Aix	1500
Publicité	1800	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	550	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CRASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	Credit Agricole 200
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	50		
TOTAL CHARGES :	7400	TOTAL PRODUITS :	7400

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 1500 € représente 20,27 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

Fait à.....Rognes..... Cachet de l'Association :
Le 10.11.2012.....




Association LES CABRETTES
 Chemin du Gour - Mas du Brégon
 13840 ROGNES
 Tél. 04 48 60 14 92

DOSSIER N°	2013-1043	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	114725	11 juin 2013	27 juin 2013	

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DE PERTUIS			
PRESIDENT	Monsieur Jean GABERT		
SIEGE	PERTUIS		
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 2008 a pour but la promotion et la défense de la pomme de terre de Pertuis		
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la CPA pour le développement de la communication auprès du grand public et des agriculteurs visant à promouvoir et défendre la pomme de terre de Pertuis sur différentes fêtes et manifestations auxquelles l'association participe, à l'aide de banderoles, affiches, flyers, tracts, roll-up et divers outils de communication		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 1.500 E		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	4.800 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	2.500 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	2.500 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	52,08 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	4.122 € AU 31/12/2012	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	6.000 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	3.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	50 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	5.534 € (arrêté au 31/12/2012)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			NON

DESCRIPTIF DE L'ACTION DE LA MANIFESTATION 2013
 Formulaires complets - Pas de feuille annexe ou copie

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2013
Lieu(x) de réalisation	Territoire de la commune de terre de Peche's
Contenus et objectifs de l'action	Présentation, diffusion et communication sur les Pommiers de terre
Public(s) ciblé(s)	Grand public, agriculteurs
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION DE LA MANIFESTATION 2013
 à compléter et à compléter non obligatoirement en fonction de la nature prévue de l'action

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	600	Vente	200
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	3700	Cotisations	600
Services extérieurs	356	Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	1500
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Associations	2500
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	245	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CHASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES	4800	TOTAL PRODUITS	4800

Exemples des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévoles
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Biens en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Montant des contributions en nature	2500	678
-------------------------------------	------	-----

Fait à Villeneuve...
 Le 22/10/2013

Cachet de l'Association :



[Signature]

DOSSIER N°	2013-1102	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	109033	11 juin 2013	27 juin 2013	

COMITE DE LA FETE DES VINS DES COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE			
PRESIDENT	Monsieur Gilles GIORDANO		
SIEGE	ROGNES		
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 1998 a pour but la promotion des vins des Côteaux d'Aix-en-Provence		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la 29^{ème} édition de la Fête des vins, qui se tiendra le 19 mai 2013 à Rognes.</p> <p>Une vingtaine de producteurs des Côteaux d'Aix-en-Provence et une vingtaine d'exposants proposant des produits gastronomiques provençaux seront à la disposition des 5000 visiteurs attendus pour la dégustation et la vente de leurs produits.</p> <p>Diverses animations seront organisées dans le village, avec un groupe musical qui défilera dans les rues, la participation de la presse régionale et nationale et des Echansons du Roy René. Différents ateliers autour du vin, ainsi qu'un repas à l'ombre des platanes, émailleront cette journée clôturée par une tombola.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 2.000 € COMMUNE DE ROGNES = 3.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	14.900 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	5.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	2.500 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	16,78 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	Non communiqué	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	15.200 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	1.500 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	9,87 %
OBSERVATIONS			
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	11.441 € (arrêté au 31/12/2012)		
Convergence avec les critères d'attribution (délibération 2010-A099) complétés par la délibération 2012-A131			OUI
Avis favorable de la collectivité du siège social ou de la collectivité d'accueil de la manifestation			OUI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Dimanche 19 mai 2013
Lieu(x) de réalisation	Centre du Village
Contenus et objectifs de l'action	Fête des Vins, promotion AOC Coleaux d'Aix
Public(s) cibé(s)	Amateurs de vins, touristes, tout public
Nombre de participants / exposants	145
Nombre de spectateurs / visiteurs	1500
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les montants d'avance

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1300	Vente	600
Prestations de services	3700	Autres produits Prestations	3000
Matières et fournitures		Contributions	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	2000	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	 PACA	2000
Autres Services extérieurs		Département (s)	
Honoraires	400	Commune (s)	
Publicité	6450 ROGNES	3000
Déplacements, missions / taxes	550	Communauté du Pays d'Aix	5000
Charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
Salaires bruts		Fonds Européens	
Autres charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres frais généraux		Autres recettes attendues (à détailler)	
	 Crédit Agricole	300
	 C.I.V.P.	1000
TOTAL CHARGES :	14900	TOTAL PRODUITS :	14900

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 5000€ représente 33,5% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ... ROGNES ... Cachet de l'Association :
Le 28/04/2013

COMITE de la FÊTE du VIN
Mairie de ROGNES
13840 ROGNES

DOSSIER N°	2013-1142	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N°	111753	11 juin 2013	27 juin 2013	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DU TERROIR PERTUISIEN			
PRESIDENT	Monsieur Gérard BREMOND		
SIEGE	PERTUIS		
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>L'association créée en 2007 a pour objet de faire découvrir la vigne et le vin du terroir de la commune de Pertuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ promouvoir l'AOC Côtes du Luberon et les vins de Pays de Vaucluse ▪ favoriser les échanges entre vignerons et consommateurs ▪ favoriser le lien entre la viticulture et le tourisme ▪ Organiser la fête de la vigne et du vin ▪ Conservatoire des cépages anciens et nouveaux 		
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide la CPA pour l'organisation, le 21 juin 2013, à l'occasion de la Fête de la Musique, d'une dégustation des vins en musique à la cave des Bons Sachants, suivi d'un repas sur le parking de la cave pour environ 200 personnes, puis d'un bal avec orchestre ouvert à tous		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 2.000 € CG84 = 1.500 € COMMUNE DE PERTUIS = 1.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2013	9.100 €	MONTANT DEMANDE POUR 2013	3.000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	3.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	32,97 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	5.595 € au 31/12/2012	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2012	45.718 €
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	10.000 €	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2012	21,87 %
BUDGET ANNEE N-1 REALISE	36.249 € (arrêté au 31/12/2012)		
CONVERGENCE AVEC LES CRITERES D'ATTRIBUTION (DELIBERATION 2010-A099) COMPLETES PAR LA DELIBERATION 2012-A131			oui
AVIS FAVORABLE DE LA COLLECTIVITE DU SIEGE SOCIAL OU DE LA COLLECTIVITE D'ACCUEIL DE LA MANIFESTATION			oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	21/06/2013
Lieu(x) de réalisation	Cave des Bons parents
Contenus et objectifs de l'action	Décoration des vins en montagne
Public(s) ciblé(s)	Four Public
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	1000
Durée de l'action	21 jours
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.
DEPENSES = RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	1.600	Autres produits	
Matières et fournitures	6.000	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	500	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	 P.A.C.A.	2.000
Autres Services extérieurs		Département (s)	
Honoraires	 Vaucluse	1.500
Publicité	1.000	Commune (s)	
Déplacements, missions	 Pertuis	1.000
Charges de personnel		Communauté du Pays d'Aix	
Salaires bruts		3.000
Autres charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
Autres frais généraux		
		Fonds Européens	
		Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
	 Autofinancement	1.600
TOTAL CHARGES	9.100	TOTAL PRODUITS	9.100

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévoles
Mises à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire
 La subvention demandée à la CPA de € représente % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

Fait à
 Le 26/02/2013

Cachet de l'Association :

[Signature]

**ASSOCIATION DES VIGNERONS
 DU TERROIR PERTUISIEN**

191, avenue Pierre Semard
 84120 PERTUIS
 Tél. 04 90 79 00 93 - Fax 04 90 79 16 09

Convention

CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2013/03

Action : « Salon de la Gastronomie »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Direction des Interventions Economiques
Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc – CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1

représenté par

son élu délégué à l'agriculture, la charte agricole et les relations avec le monde rural, Monsieur Christian BURLE

ci-après désigné

« la C.P.A. »

ET

l'Association
sise

UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS TRETISOIS (UCAT)
« Maison de la Presse » - Avenue Mirabeau
13530 TRETIS

représentée par
ci-après désignée

son Président, Monsieur José GASET
« l'association »

- VU le Code général des Collectivités Territoriales
- VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération du Conseil Communautaire N°2009-A143 du 29 juillet 2009 donnant délégation d'attribution au Bureau, et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées n'excédant pas 150.000 €,
- VU l'arrêté N°2009-124 du 7 août 2009 portant délégation de fonction et de signature,
- VU la délibération N°2010-A099 du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires agricoles,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous le N° 2013-621
- VU la délibération N°2013-BXXX du Bureau communautaire du 27 juin 2013 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation de l'action faisant l'objet de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La politique d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions du Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la C.P.A. doivent :

- Organiser les manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre contractuel entre la CPA et l'association « Union des commerçants et artisans tretois » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement l'association « Union des commerçants et artisans tretois » pour l'organisation du Salon de la gastronomie, qui se tiendra à Trets en septembre 2013.

Ce salon accueillera 12 vigneron et 9 chefs de cuisine dans des stands abrités, où ils cuisineront et feront déguster leurs produits au public estimé à 3.500 personnes environ.

En contrepartie, l'association « Union des commerçants et artisans tretois » s'engage à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de cette action.

ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA C.P.A.

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 35.000 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Communauté du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 15.000 €, soit 42,86 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. ne sera pas réévaluée.

- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la C.P.A. sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Il convient de noter qu'outre la subvention sus-indiquée, le Bureau Communautaire, par délibération en date du 16 mai 2013, a décidé d'attribuer à l'association deux autres subventions, au titre de l'exercice 2013, à savoir :

- 10.000 € pour la manifestation « Trets en fête – animation de Noël » subventionnée par la Mission Commerce et Artisanat
- 11.000 € pour la manifestation « Les Médiévales » subventionnée par le Service Tourisme
- 195.000 € pour la manifestation « Les nuits de Trets » subventionnée par le Service Culture (Conseil communautaire du 6 juin 2013)

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Communauté du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 70 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par l'assemblée délibérante de la C.P.A. et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
 - du compte de résultat final de l'action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - d'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée,
 - des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Direction des Interventions Economiques, laquelle vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette action ont bien été intégralement mobilisés pour cette dernière par l'association.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu de la C.P.A. au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

Les versements seront effectués sur le compte n° 10096/18411/00066170301/43 ouvert auprès de la banque CIC par l'association.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

L'association s'engage à :

- produire sur simple demande de la C.P.A. tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,
- accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- respecter la charte de communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. (Tél : 04.42.93.85.54.)
- faire valoir la participation de la C.P.A. dans l'ensemble de sa production de communication
- transmettre à la Direction des Interventions Economiques de la C.P.A. un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013 et se termine le 31 décembre 2013.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération n° 2013-A.....
du Conseil Communautaire du 18 juillet 2013

Monsieur Christian BURLE
Vice-Président de la C.P.A.
Délégué à l'agriculture, la charte agricole et
les relations avec le monde rural

Monsieur José GASET
Président de l'Association « Union des
commerçants et artisans tretsois »

OBJET : Agriculture et forêt - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



- 3 JUIL. 2013